

Objectifs

Adapter les connaissances de l'ambulancier aux spécificités de l'exercice en SMUR, en référence à l'arrêté du 26 avril 1999 et la circulaire n° 21675 D.H/F.H.3 du 8 novembre 1999, modifié en 2023 (arrêté en cours de finalisation d'écriture) applicable à partir du 1er septembre 2023.

Contenu

Radiotéléphonie.
Hygiène, décontamination et désinfection.
Situation d'exception.
Participation à la prise en charge au sein d'une équipe médicale.
Journée NRBC avec montage de la tente PMA et NRBC.
Stage pratique de 2 fois 1 semaine.
Connaître les principales pathologies rencontrées en SMUR et participer à leur prise en charge en équipe.

Méthodes pédagogiques

Enseignements théoriques
Pédagogie active
Prise en compte du vécu professionnel
Mise en situations réelles
Simulations.



Infos formation

Prérequis :

Être ambulancier diplômé d'état, affecté de manière permanente ou occasionnelle dans un SMUR ou amenés à l'être.

Durée :

175 h / 25 jours dont 70 h de stage

Coût :

A définir

Responsable de la formation :

Dr Aude CHARLES, Praticien Hospitalier
M JALLAT, Responsable pédagogique

Lieu de formation

CESU 51

Institut Régional de Formation
(1er étage)
45, Rue Cognacq-Jay
51092 REIMS Cedex

03 26 83 28 47
cesu@chu-reims.fr

Chiffres clefs

100 % des apprenants sont satisfaits de la formation

Handicap

Accessible PMR / si autre contacter le référent handicap ou le CESU

Calendrier

13 mai 2024 au 14 juin 2024

